

Heures de cours au lycée

Par **Marthe**, le **15/11/2007** à **18:22**

Je suis en classe de 2nd et j'ai un problème dans mon emploi du temps. Le mercredi, j'ai des cours de 8h à 14h soit 6h sans interruption. De plus, étant interne, et le self fermant à 13h30, je n'ai pas la possibilité de manger.

Je voudrais savoir si la situation dans laquelle se trouve ma classe est légale.

Merci pour vos réponses.

Par **Superboy**, le **21/11/2007** à **22:19**

Tu peux toujours attaquer l'emploi du temps devant le TA mais bon ça risque d'être long, a moins d'utiliser un référé(encore faudrait-il le justifier). Parès savoir si c'est légal, j'en sais rien et je ne pense pas qu'il existe de texte imposant ceci. En gros, mange des sandwiches. lol lol

Par **candix**, le **21/11/2007** à **22:28**

que dit le règlement intérieur de ton lycée ?

quand j'y étais il y avait un article comme quoi on avait obligatoirement au moins 1h de pause à midi

(qu'on avait pas le lundi vu qu'on avait latin pendant midi, donc 1/2h seulement ?)

Par **Camille**, le **22/11/2007** à **11:42**

Bonjour,

Et que dit la direction de l'établissement quand on leur pose la question ?

Parce que "[b:18lx7spq][u:18lx7spq]j'ai[/u:18lx7spq][b:18lx7spq] des cours"...

Je suppose que vous n'êtes pas la seule dans ce cas.

Donc, avant d'aller au TA, les parents d'élèves pourraient peut-être se mêler du problème et voir déjà du côté de l'inspection d'académie si ça ne donne rien avec la direction de l'établissement.

Par **juliette**, le **22/11/2007** à **20:52**

Tu pourrais déclarer que ce qui est illégal c'est que en tant qu'interne tu payes pour avoir tes repas à la cantine et que l'a tu en rates un. (L'établissement scolaire ne remplit donc pas sur ce point son contrat, à moins que ce repas te soit remboursé.)

Tu pourrais en + de l'appui des associations de parents d'élèves, obtenir le soutien du médecin et de l'infirmière scolaire.

Voilà bon courage.

Par **Marthe**, le **30/11/2007** à **15:44**

J'ai parlé de la situation de ma classe au conseil d'administration dont je suis membre et le proviseur qui n'était pas au courant du problème, a réussi, en modifiant l'emploi du temps d'autres classes, à nous trouver un créneau plus acceptable. Les décisions concernant notre emploi du temps avait été prises rapidement et sans y accorder beaucoup d'attention par un des CPE ce qui explique tout. :)

Tout est donc bien qui finit bien. Image not found or type unknown